

LE FANTASQUE.

on peu s'en passer, telles que des pavés de bois par exemple. Je vous demande qui a pu leur permettre de s'ingérer de pareilles balivernes; quand la ville sera pavée de c'ito façon on n'osera plus jeter un brin de cendre dans la rue de peur de mettre feu au chemin et pis faudra l'avoir tous les samedis si on veut que ce plancher-là-ni l'aut n'ait soi-même été propre; et pis faudra défendre sous prétexte de demeurer à Québec parce que ces gens-là ne se feront pas défaut de voler le pavé en hiver pour se chauffer. Faudra aussi nommer un inspecteur des pavés comme il y a un inspecteur des chemins. Encore un idée à extraire de la tête de ces gens à croire que nous ne sommes pas capables d'avoir soin de nos chemins sans avoir besoin d'un inspecteur. Et pis dans un temps où toutes les édifices crient préché et désolent contre le luxe y'a que nos échevains veulent mettre partout des lanternes de gaze tandis que des fanaux de ferblanc feraient aussi bien l'affaire. Et il nous faudra payer pour tout ça nous autres pauvres filles et c'est à vous que sera la faute; vous emmenez rien; vous naites pas quittes de nos paties si vous continuez à mal conceillir le conseil; lorsqu'un de ces quatre matins nous irons fuir le bédard de votre office et vous serez un beau train. Je ne s'assure que celle qui a bien l'honneur de naitre pas contre.

SUBRETASTE.
[Sa réclamation est juste, aussi à la place de l'item de 10 chetons sur six serrentes nous conseillerons de mettre 15 chetons sur la seconde serrente qu'on emploiera parce que si une seule est un objet utile, deux commencent à faire partie du luxe.]

INCENDIE.
Hier au soir, vers les six heures, un incendie se déclara dans l'étage supérieur de la halle du marché St. Paul, occupé par un menuisier. En moins d'une heure, tout l'édifice qui était en bois fut la proie des flammes. Nous apprenons que la maison qui appartient à Mr. Hobbs, était assurée depuis quatre jours. L'étage inférieur contenait une grande quantité d'huile, de morue et d'autres provisions dont on n'a pu sauver qu'une faible partie. On dit que les pompes étaient en très-mauvais ordre. Une corporation finira-t-elle par comprendre qu'un chef de pompier devrait savoir ce que c'est qu'une pompe, et que quelques sacs de papiers qui la composent et la manière de remédier aux inconvénients qui ne proviennent que de pure ignorance et de maladresse. Il est heureux que l'édifice incendié n'ait été isolé car par le vent violent qui régna il aurait été difficile pour ne pas dire impossible de malitifier le feu. Cet incendie qui s'est éteint de lui-même n'en coûtera pas moins à la ville une cinquantaine de louis, tant les choses sont bien arrangées.

ORDONNANCE D'UNE REINE COQUETTE.

En 1563, la reine Elizabeth avait trente ans. Elle rendit cette année l'ordonnance suivante, contresignée par le Secrétaire d'Etat Civil: "Le désir naturel qu'on a sur les sujets de Sa Majesté, de tous rangs et de toute condition, de posséder son portrait, ayant engagé un grand nombre de peintres, graveurs et autres artistes à en multiplier les copies, il a été reconnu qu'aucun jusqu' alors n'est parvenu à rendre dans leur naturel et dans leur exactitude les beautés et la grâce de Sa Majesté; ce qui excite journellement les regrets et les plaintes de ses sujets bien-aimés.
"En conséquence il sera nommé des experts pour juger la fidélité des copies à venir des portraits de sa Majesté, et il conjoint aux experts de se joindre aucune qui conserve quelques défauts ou quelques difformités, dont, par la grâce de Dieu, Sa Majesté est exempté.
"En attendant le rapport des dits experts, il est défendu à tout peintre et graveur de continuer de peindre ou graver la reine ou de la graver, jusqu'à ce qu'on monent un quelque excellent artiste en aura fait un portrait fidèle qui devra servir de modèle pour toutes les copies qu'on en fera à l'avenir; et les dites copies ne pourront être faites ou exposées en public qu'après que le modèle aura été examiné et reconnu au bon, aussi fidèle, aussi exact, qu'il peut l'être."
On trouve le texte de cette ordonnance dans les mémoires sur la cour de la reine Elizabeth, par Lucy Altia.

Annouces.
Aide-toi le ciel t'aidera.

VENTES PAR ENGAN
PAR G. D. BALZARETTI.
Il sera vendu **VENDREDI** prochain 3. FEVRIER, et les jours suivants, aux chaudières d'ancien du sousigné, une collection d'opérette et d'opéra de l'opéra anglais, et français, sur la littérature en général, la religion, &c. &c.
—AUSI—
Quelques articles de papeterie, livres, bijoux et gravures choisies.
Les catalogues seront prêts à être livrés le jour qui précédera la vente.
La vente commencera à SIX heures chaque soir, Québec, 29 janvier 1843.

SOCIÉTÉ ST. JEAN-BAPTISTE.
Bonne avertis.
Il y aura une assemblée des Membres de cette section de la société, et de ceux qui désirent le devenir, **LUNDI SOIR, 6 FEVRIER.**
A SEPT heures, à la MAISON D'EGOLLE connue sous le nom de LA GUAPELLE, faubourg St. Jean.
L'assemblée se tiendra dans l'appartement où se fait l'école des filles.
JOSEPH HAMEL
—**MICHEL TESSIER,**
— Vice-Présidents
—**Mrs. FAUCHER,**
—**J. HUSON,**
— Secrétaire

SOCIÉTÉ ST. JEAN-BAPTISTE.
Bonne avertis.
Il y aura une assemblée des Membres de cette section de la société, et de ceux qui désirent le devenir, **VENDREDI SOIR, 3 FEVRIER.**
A SEPT heures, P. M., à l'école de Mr. BLANCHARD Base Ville.

Pour affaires importantes:
—**Frs. BUTEAU,** Vice-Président
—**Joe. LEGARE, fils,** Vice-Président
—**J. P. RIFEAU,** Secrétaire
—**P. O. CHAUVEAU,** Secrétaire
Québec, 1 Février, 1843.

Le sousigné informe ses amis et le public en général qu'il continuera à construire de la pompe à feu à un seul cylindre, à double effet, ce qui donne la facilité de faire les pompes beaucoup plus légères et plus durables et au dessous des prix ordinaires.
L. LEMOINE.
Québec, 30 janvier 1843.
N. B. Il faut remarquer que ces sortes de pompes se multiplient par elles-mêmes.

LIVRE BLEU.
RELIEUR.

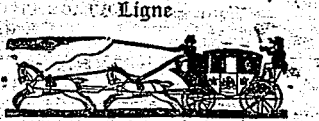
Francois Mareau Relieur.
Faubourg St. Jean,
RUE ST. OLIVIER, No. 164.
Il informe respectueusement ses amis et le public en général, qu'il est prêt d'exécuter toutes **RELIEURES DE LIVRES**, dans tout style, suivant les ordres, et aussi généralement possible. Il espère que par son assiduité son attention et la modicité de ses prix, s'assurera une part de patronage public.
18 janvier, 1843.

JOS. LYONNAIS,
LUMIERE.

ST. ROCHE, RUE DES PRAIRIES, No. 34.
Il informe respectueusement ses amis et le public en général qu'il est prêt à faire ou réparer tout instrument de musique, à des prix modérés. Il offre en vente quelques **VIOLONS** et **CLARINETTES**.
à Québec, 31 octobre 1842.

A VENDRE.
PAPERS PEINTS

De **J. H. DUFOUR** et **LE ROI** de PARIS.
PAUL et **VRGINE**, peyage, graille et toutes les couleurs sur papier grand format, et quelques pièces de bordure.
P. GINGRAS, JESU.
Rue Lamontagne, No. 11.
Québec, 11 Octobre 1842.



Ligne
DE VOITURES ROUGES
ENTRE
QUÉBEC ET MONTREAL.

En deux jours de Trajet

JOURS DE DÉPART
LUNDI, MERCREDI, ET VENDREDI.

Les sousignés informent respectueusement leurs amis et le public en général, que leur ligne de diligences commencera **LUNDI** le soir et continuera jusqu'à la fin de l'été. Il y aura en disponibilité constante des voitures couvertes et, et prêts à partir en tout temps. Les voitures seront transportés avec soin et à des prix modérés.
Comme les propriétaires se proposent de ne transporter que de bons chevaux et des conducteurs expérimentés, ils ont pu donner pleine satisfaction à ceux qui ont été le sujet de leur patronage.
Le bureau de diligences à Montréal sera tenu par Mr. Mr. Robinson, le propriétaire de cette branche de la ligne.
—**S. et C. HOUGH** Québec.
—**Wm. ROBINSON** Montréal.

Les sousignés informent leurs amis et le public que se trouvent en ce moment dans le magasin de la maison de M. Kénebe, ils sont en état de procurer le transport à bon marché aux personnes qui voyagent en été, et même sur tout autre au sud du fleuve.
—AUSI—
On peut obtenir tous renseignements désirés touchant ces divers services, en s'adressant à leur bureau, No. 8 rue St. Anne, Haute Ville.
SAMUEL et CHS. HOUGH,
Québec le 26 Décembre 1842.

A LOUER.

Pour plusieurs années, livrable au premier Mai prochain.
L'aire étant située sur Bas Bujon à un mille de Québec joignant le faubourg St. Vallier; avec les espèces jardins qui en dépend et de 21 arpents de long sur 12 de large rempli d'arbres fruitiers de plusieurs espèces, etc. et tout dans le meilleur état, plus long et en outre 9 à dix arpents de terre en annexion.

AUSI A LOUER ou à VENDRE une charrette à manège maison sur la même terre avec 4 lots de quarante perches sur sixante échelle, et environ 10 à 12 arpents de terre en annexion.

A VENDRE une grande maison, avec lanterne au faubourg St. Vallier, joignant au Sud Ouest Mr. Levesque. Avec la superficie terrain qui en dépend, qui s'étend jusqu'à la rue St. Gabriel, et au bout duquel est bâtie une autre maison pour élever et tanner du cuir.
S'adresser à L. Leblanc Ecurier Nain ou au Sousigné propriétaire.
M. SAUVAGEAU.
Québec le 1er Octobre 1842.

Almanach des Adresses.

On annonce dans la liste qui suit moyennant 5s. pour l'année. On n'a pas droit à plus de trois lignes pour ce prix.

THOS. LARIVIERE, MEUBLIER, et fabricant de chaises, Rue Des fosses, No. 102 près de l'Ecole des Saint Roch.

W. RIDDLE Graveur, rue St. Anne, No. 5, Haute-Ville, vis-à-vis des Couvres des Jésuites. Fait des copies pour les Coups de district, les Conseils municipaux et autres; cartes de visites et d'affaires, étiquettes de comptes, etc. etc.

J. O. VALLIERE Manufacturier de chaises, M. Meubles et Verme Copal; No. 223, Rue St. Vallier près de l'Église.

J. P. RIFEAU Avocat et Procureur; No. 223, Rue St. Vallier, près de Mr. Charrière.

P. GINGRAS, Jeur, Marchand, Rue Lamontagne No. 11, et rue Champlain No. 312, Basse Ville.

P. TREMBLEY, Avocat, Rue des Prairies, No. 51, St. Roch.

L. OUIS LESOINE, Armurier-Mécanicien, rue St. Jean, No. 49, Haute-Ville.
EDONALD & LOGANS, fabricants de papier, papeterie etc. joignant la Banque de Montréal.